



LIGUE GRAND EST DE BILLARD

PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE A Tomblaine, le samedi 3 septembre 2022 à 14 heures

INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES

L'Assemblée Générale a décidé, en sa séance du 5 septembre 2020, que les réunions annuelles suivantes se dérouleraient le premier samedi du mois de septembre. La date du 3 septembre 2022 a été choisie conformément à cette décision. Cette séance représente la sixième au format du Grand-Est.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PRÉAMBULE

Le Président ouvre la séance à 14h00, accueille les membres et les remercie de leur participation. Il les invite à se présenter au secrétaire général au pupitre de l'entrée pour le décompte des délégués et des voix afférentes.

Le comptage final met en exergue la présence de 57 délégués disposant de 99 voix. Le quorum, s'établissant à 40 délégués et 84 voix, est donc atteint.

Sur la base de ce constat, le Président rappelle l'ordre du jour de la séance et invite l'assemblée à poursuivre.

1/ LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire élective du 4 septembre 2021 faisait partie des pièces jointes à l'invitation.

Aucune remarque sur le texte n'étant formulée en séance, ledit procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le Président poursuit en invitant l'assemblée à respecter une minute de silence, en hommage aux membres disparus et notamment à Bernard CHEMIN.

2/ LE RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Quelques propos introductifs

L'Assemblée Générale représente un moment privilégié d'échanges entre les clubs et la ligue et durant lequel les décisions sont prises en commun.

Le Président attache également une très grande importance à la présence des comités départementaux, dont le rôle demeure essentiel dans l'articulation des actions fédérales et celles de la ligue.

Cette saison a permis de réunir de manière réciproquement profitable le comité directeur et les présidents des comités départementaux.

Ces dernières années, le quorum a été atteint de justesse et il a semblé judicieux lors de la dernière Assemblée Générale de prévoir la possibilité d'une amende pour les clubs absents. Cette disposition n'a pas été appliquée, considérant la situation sanitaire encore délicate en septembre 2021.

Ainsi, le Président renouvelle ses remerciements aux clubs et délégués de leur présence.

Il souhaite, en outre, remercier l'ensemble du comité directeur, pour son dévouement et son engagement bénévole. Le comité peut faire mieux, bien évidemment, mais la ligue a un besoin cruel de renforcement pour accomplir l'ensemble des missions qui lui sont dévolues.

Le principal événement de la saison

La présente saison sportive, encore empreinte d'une reprise sous influence de mesures sanitaires, s'est déroulée finalement plutôt correctement. Elle a été placée sous le signe de la relance après deux années chaotiques.

Dans ce contexte compliqué, le budget prévisionnel de relance a consacré une part importante aux soutiens des sportifs de tous niveaux, à la formation avec un renforcement à l'occasion de l'ETR et une aide aux clubs conséquente en fonction des besoins circonstanciés.

Les licences

De 1626, puis 1370 l'an passé, le nombre de licenciés atteint cette saison 1541. Même si le niveau d'avant pandémie n'est pas retrouvé, des indicateurs positifs émergent. La proportion des jeunes, des licences avenir, des licences découvertes et des féminines est indiscutable.

La Ligue Grand Est, forte de son nombre de clubs et de licenciés, fait partie des ligues réellement représentatives au sein de la F.F.B. Les remerciements aux clubs, qui ont réussi à retrouver leur niveau de licenciés et soutenir les clubs en difficultés, sont de mise.

Pour autant, le Président insiste sur le principe que tous les adhérents soient licenciés. Le code sportif consacre cette exigence.

Le comité directeur

Le comité directeur de la ligue s'est réuni à quatre reprises et le bureau régulièrement durant la saison passée.

Au titre de sa fonction, le Président a participé à plus d'une dizaine de visioconférences avec la F.F.B et d'autres partenaires institutionnels, au sujet notamment du suivi du développement et de l'ETR et de la formation.

Les commissions de la ligue (sportives, arbitrage, formation) se sont réunies en visioconférence plusieurs fois dans l'année.

Aussi, il a semblé important de valoriser comptablement le bénévolat. Au total, le comité directeur comptabilise 4015 heures consacrées à la ligue, dont 850 heures de travail administratif et plus de 1100 heures en obligations de réunions et de représentations pour le Président.

Les compétitions nationales de la saison dernière

La saison 2021 2022 a repris son cours, avec l'organisation des épreuves suivantes :

Tournoi National artistique masters à Florange,
Tournoi National 5 quilles masters à Laxou,
Tournoi Nationale 3 bandes dames à Troyes,
Championnat de France 5 quilles U21 à Saint Dizier,
Championnats de France cadets partie libre et 3 bandes à Toul,
Championnat de France des jeunes par équipes à Pont à Mousson,
Championnat de France billard américain U17 à Saint Dizier,
Championnat de France snooker masters à Schiltigheim,
Championnat de France partie libre N1 à Saint-Dizier,
Championnat de France américain à Schiltigheim.

Au niveau régional, l'activité sportive a consacré de multiples finales de Ligue dans toutes les disciplines.

En billard à poches, elles rassemblent un nombre conséquent de finalistes

Finales à Schiltigheim en Américain 20 joueurs sur 4 jours

Finales Blackball dans le nouveau club COLMAR 147

Finale Snooker à Schiltigheim

En carambole

25 finales de ligue à 8 joueurs

8 finales de ligue par équipes FFB

7 finales de ligue par équipes Grand Est empruntant des formules innovantes ouvertes à des pratiquants pas forcément compétiteurs FFB.

Les sportifs

La reconnaissance haut niveau, accordée au 3 bandes, s'étend désormais aux disciplines du billard à poches. Cette qualification permettra de prétendre à des aides de la part de la F.F.B et de la région.

Ainsi, Maxime PANAIA du BC Colmar 71 dans la discipline 3 bandes et Enzo MALMONTE du BC Saint-Nicolas de Port en blackball relèvent de cette reconnaissance. D'autres joueurs présentent leur dossier pour accéder au dispositif haut niveau. Par ailleurs, Nathalie ROHMER et Michaël HAMMEN ont été sélectionnés en équipe de France respectivement en américain et snooker et billard artistique.

Ont été consacrés :

Championne de France au jeu de la 8, Nathalie ROHMER,

Champion de France en partie libre N1, Jordan AUBERT, installé par ailleurs en catégorie master à la bande,

Vainqueurs de la double scotch cup en américain par équipe, les frères Thierry et Nicolas KALB.

Le Président adresse ses félicitations aux compétiteurs.

La dimension financière

Le projet de relance et la décision d'une exonération des cotisations club et des licences a généré comme prévu une perte de 40879.86 € à la fin de l'exercice. Pour mémoire, ce déficit était prévu de 45000 €.

Le budget prévisionnel préfigure la recherche d'un équilibre financier, avec un soutien en cohérence avec les ressources et l'effort de maintien d'un bon niveau de formation et de développement.

La stratégie et le développement

L'enjeu obéit à l'objectif que s'est fixé la ligue de compter davantage de licenciés et de respecter les règles de licenciation. Les dispositions financières posent les critères d'attribution d'aides à cette exigence.

Cet objectif passe par la valorisation et le soutien aux clubs existants et à leurs comités départementaux. Force est de constater qu'un nombre conséquent de clubs comptent un petit effectif. Ils sont donc fragilisés dans leur pérennité et les actions de la ligue doivent concourir à les soutenir, en instaurant une dynamique nouvelle.

Il existe aussi un nombre important de clubs non affiliés représentant un grand potentiel de pratiquants. Une stratégie d'approche, en cours de réflexion, est nécessaire avec le concours des comités départementaux.

L'équipe technique régionale

La Commission formation et l'ETR travaille de concert et la présente saison a été plutôt riche en actions correspondant à l'objectif de relance proposé. Quatre stages CFA ont pu se dérouler dans la ligue et permettre la nomination de trente-trois nouveaux diplômés. En outre, ont été mis en place des stages de détection et de préparation aux championnats de France de Saint-Dizier en américain et 5 quilles, de la formation continue en visioconférence et présentiel et la tenue d'une permanence le mercredi par Michaël CARREAU.

Sur le plan de l'arbitrage dans le cadre de l'ETR, le responsable arbitre Pierre VUILLEMARD a opéré des formations continues d'arbitres fédéraux au cours de compétitions officielles.

La formation et la jeunesse

Le début de saison a consacré la labellisation de vingt-deux clubs contre quinze l'année précédente. A noter que le nouveau dispositif prévoit la désignation d'un coordonnateur de l'école de billard et un créneau supplémentaire régulier destiné à l'accueil de nouveaux et potentiels pratiquants.

Les dispositifs et informations sont relayés au fil de l'eau par messagerie. De nombreux échanges téléphoniques avec les présidents de clubs permettent de cerner les attentes, perspectives et soutien de la ligue et de l'ETR.

Développement

Outre les objectifs évoqués, les demandes d'organisation et demandes de subvention ont été entourés de suivis et conseils de la ligue assortis de rapports circonstanciés.

11 clubs ont été aidés dans leurs projets d'aménagement, investissement, organisations ainsi qu'une aide exceptionnelle de 100 € par clubs labellisés écoles de billard.

Au niveau éthique et discipline

La commission de discipline n'a heureusement pas été saisie. Elle se montre toutefois vigilante à la veille documentaire avec un regard sur les pratiques liées au billard.

En revanche, lors des Assemblées Générales de la F.F.B à Angoulême et à Rennes, la ligue Grand Est a voté contre l'adoption des statuts et le règlement intérieur. A Angoulême, les textes ont été repoussés par l'assemblée à la majorité requise de l'AG. Le conseil des ligues et en particulier les ligues de Bretagne, d'Ile de France, du Centre Val de Loire et Grand-Est ont travaillé à présenter des amendements pour l'Assemblée Générale de Rennes. A Rennes, les textes présentés n'ont pas repris les amendements proposés et trois ligues ont voté contre et une s'est abstenue concernant les statuts. Bien que la majorité requise pour l'adoption des statuts n'ait pas été atteinte, la F.F.B a considéré les statuts conformes. Ainsi, quatre ligues ont fait une demande amiable pour faire valoir la non-conformité. En réponse, la F.F.B a confirmé sa position. De fait, les ligues d'Ile de France, du Centre Val de Loire et du Grand Est ont décidé de porter leur contestation en justice via un cabinet d'avocats spécialisé pour une procédure devant le Conseil d'État.

Remerciements

Il convient de remercier les partenaires incontournables et importants que sont l'État, la région Grand Est, les conseils départementaux, les municipalités et la Fédération Française de Billard.

Le Président termine son rapport moral et d'activités en remerciant à nouveau chacun des membres du comité directeur, avec une pensée toute particulière à Bernard CHEMIN, à qui il dédie cette Assemblée Générale.

Les membres de l'assemblée n'ont pas d'élément à ajouter. Le rapport moral du Président est adopté à l'unanimité.

3/ LE RAPPORT FINANCIER

La trésorerie s'est dotée d'un nouveau logiciel, permettant notamment d'élaborer une comptabilité analytique.

Les produits s'élèvent à 25420,13 €, tandis que les charges atteignent 66299,99 €. Le résultat de l'exercice affiche ainsi un résultat déficitaire de 40879,86 €.

A la lumière de ces éléments, la trésorerie de la ligue s'établit à 69736,90 €. Ces disponibilités se répartissent en 2036,90 € sur le compte courant, 67200 € sur le premier livret et 500 € sur le second livret.

4/ LE RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES

Les commissaires aux comptes se sont réunis à Tomblaine avec la trésorière générale afin d'auditer les comptes établis sur la période du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022. Au cours de leur contrôle sur pièces réalisé par sondages, ils n'ont détecté aucune anomalie. Ils soulignent les soins et l'exactitude avec lesquels sont tenus les comptes. Aussi, forts de ce résultat, ils proposent à l'Assemblée de procéder à l'approbation des comptes. A l'issue du vote, les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Alain BRAUN et Daniel Wernert deviennent les commissaires aux comptes pour la nouvelle saison.

5/ LE BUDGET PRÉVISIONNEL

Le Président commente le budget soumis à l'assemblée. En particulier, il met en exergue les éléments suivants :

- le retour au barème fédéral avant février 2023, incluant le maintien du défraiement de 0,23 € au kilomètre ;
- la réduction des coûts liés à l'ETR, avec l'amoindrissement des horaires de permanence ;
- le maintien des frais relatifs à l'arbitrage.

Le vote de l'Assemblée conduit à une adoption à la majorité du budget prévisionnel, qui figurera dans tous les dossiers de demande de subventions. Les détails du suffrage compte 94 voix favorables, 3 contre et 2 abstentions.

En outre, compte tenu du résultat de l'exercice exposé auparavant, le Président propose le principe d'une augmentation de 2 € de la quote-part de la licence reversée à la ligue pour la saison 2023-2024. Ledit principe est adopté à la majorité, assortie de 5 abstentions.

6/ LA COMMISSION SPORTIVE CARAMBOLE

Le président de la commission fait état du palmarès acquis par les joueurs relevant de la ligue Grand-Est.

Il félicite notamment Jordan AUBERT, champion de France.

Il évoque ensuite les championnats par équipes au sein de la ligue, multi discipline, vétérans et 3 bandes double scotch.

35 équipes se sont engagées dans différentes divisions en championnat de France, dont l'une a terminé sixième.

L'engouement pour la discipline du 5 et 9 quilles ne cesse de croître. La ligue compte désormais plus de 60 joueurs la pratiquant. Leur classement figure sur le site de la ligue, qui mène une réflexion, dans ce contexte, sur une amélioration de la présentation.

Enfin, le président de la commission s'interroge sur le maintien des finales de ligue pour les catégories les plus modestes. L'assemblée se prononce de manière favorable à leur maintien. La réflexion se poursuivra pour la saison sportive de 2023-2024.

7/ LA COMMISSION SPORTIVE BILLARD A POCHE

Le président de la commission ne donne pas lecture de son rapport en séance, sachant qu'il a été transmis avec l'invitation à l'Assemblée Générale. Il demeure ouvert à toutes les éventuelles sollicitations. Aucun commentaire n'est formulé par l'assemblée.

8/ LA COMMISSION D'ARBITRAGE

Le président de la commission rappelle le prochain envoi d'un carnet d'arbitrage à chaque arbitre, de ligue ou fédéral. Ledit carnet devra être renseigné pour chacun des matches arbitrés.

Aucune démarche n'a été entreprise vers un fournisseur pour des polos d'arbitre au titre de la saison sportive à venir.

9/ LA REPRÉSENTATION DE LA LIGUE EN AG F.F.B

Pour des raisons de facilité organisationnelle notamment, le Président propose que la délégation représentant la ligue Grand-Est au sein de l'Assemblée Générale de la fédération soit constituée du Président, du Président adjoint et du secrétaire général. Bien entendu, ces membres pourront se faire remplacer par d'autres membres du comité directeur en cas d'empêchement.

La disposition est approuvée à l'unanimité.

10/ LA REMISE DES DIPLÔMES

Le Président décerne les diplômes aux champions de toutes les disciplines.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire étant épuisé, le Président clôt la séance à 17h55 et propose une pause de quelques minutes préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale électorale à suivre.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

PRÉAMBULE

Le Président ouvre la séance à 18h00 et remercie à nouveau les membres de leur participation, en particulier à cette heure tardive. Il les invite à se présenter au pupitre de l'entrée pour le décompte des délégués et des voix afférentes.

Le comptage final met en exergue la présence de 57 délégués disposant de 99 voix. Le quorum, s'établissant à 40 délégués et 84 voix, est donc atteint.

Sur la base de ce constat, le Président rappelle l'objectif de la séance, qui consiste à compléter le comité directeur et valider les statuts de la ligue et invite l'assemblée à procéder aux élections.

Bernard JANNIN présente sa candidature au comité directeur de la ligue.

L'ÉLECTION

Trois scrutateurs sont désignés pour les besoins du suffrage et procèdent au dépouillement des bulletins recueillis dans l'urne.

Les résultats obtenus à partir des 99 voix exprimées se présentent de la manière suivante. Bernard JANNIN est élu avec 93 voix favorables, 4 contre et 2 nulles.

LES STATUTS

La version peaufinée des statuts est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour est épuisé. En l'absence de remarque supplémentaire de la part des membres, le Président lève définitivement la séance à 18h25.

Le Président

Le Secrétaire Général

Régis VALIERE

Rémy MERTZ